## Règlement

- Le vide-grenier est uniquement ouvert aux particuliers et professionnels à condition de renvoyer le talon réponse totalement rempli et signé.
- 2. Toute réservation non accompagnée de son paiement ne sera pas prise en compte.
- Emplacement en salle: 10 € / table fournie. Taille indicative env. 2,20 m × 1,00 m; des variations peuvent exister selon le matériel disponible. Aucune réclamation ne sera acceptée à ce titre.
- Emplacement à l'extérieur : 10 € / 5 mètres linéaires (dimensions indicatives). Aucun droit à reconduction de l'emplacement l'année N+1.
- 5. Il ne sera fait aucun remboursement en cas de non-occupation.
- L'accueil et l'installation des exposants se feront de 6h à 7h. Toutes places non occupées, passé ce délai, seront réaffectées.
- 7. Votre numéro de place vous sera attribué à votre arrivée.
- 8. Les emplacements devront être libérés à 17h, propres et sans dégâts.
- Les stands de boissons et denrées alimentaires à consommer sur place sont assurés exclusivement par les organisateurs.
- 10. La vente d'armes blanches ou à percussion et d'animaux vivants est interdite.
- 11. L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite.
- 12. Toute manifestation bruyante est interdite.
- 13. L'association organisatrice, à savoir la TSJ Saverne Basket, décline toute responsabilité en cas de vols, accidents qui peuvent survenir aux stands ou dans le périmètre de la manifestation.
- 14. Les membres de la TSJ Saverne Basket se réservent le droit de modifier le présent règlement selon les mesures sanitaires en vigueur.

Règlement déposé à la mairie de Saint-Jean Saverne. Merci de le respecter.

En cas de non-respect de ce dernier,

la TSJ Saverne Basket se réserve le droit d'exclure tout contrevenant.

Renseignements

tsjsavernebasket@gmail.com

Bulletin d'inscription à détacher et à retourner complété et signé avant le 19 octobre à : TSJ Saverne Basket - 21 rue Erckmann Chatrian - 67700 SAVERNE

om:	Prénom :	Adresse :
éservation d'un emplacement de	:	table(s) X 10 €
-joint la somme de :	euros par chèque à l'ordre de la « TSJ SAVERNE BASKET ».	
° carte identité :		Délivrée le : / /
° de registre du commerce pour l	es professionnels (joind	dre une copie) :
e certifie avoir pris connaissance du règle	ement et atteste sur i honne	eur que i origine de mes dojets à vendre ou echanger est regulier.